



FONDATION STANISLAS
POUR L'ÉDUCATION

Soutien des actions de Solidarité pour l'Éducation

Coupon-réponse à adresser avec votre chèque à : Fondation Stanislas
pour l'Éducation, 22 rue Notre-Dame des Champs, 75006 Paris

Bienfaiteur

Je vous adresse un don de :

- 50 € 150 € 500 €
 1 000 € 5 000 € 10 000 €
 Autre : €

et souhaite recevoir un reçu fiscal :

- Impôt sur le Revenu
(66% de déduction*)
 Impôt sur les Sociétés
(60% de déduction*)
 ISF
(75% de déduction*)

Chèque à l'ordre de :
Fondation Stanislas Pour l'Éducation

Prénom :

Nom :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse email :

.....@.....

Possibilité de faire un don en ligne sur le site fondationstanislas.org

Fondateur pour l'avenir

- Je souhaite être contacté personnellement et en toute discrétion au sujet des legs et donations par un membre du Conseil d'Administration de la Fondation

Pour toute information
contacter Benoît Mialaret
06 07 70 06 28

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la Fondation. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant. La Fondation Stanislas Pour l'Éducation ne communique pas vos adresses à des tiers.

*Des avantages fiscaux attractifs

Particulier assujetti à l'ISF

Votre don est déductible à hauteur de 75 % du montant de votre don (dans la limite de 50 000 € ou 45 000 € si vous investissez également dans une PME au titre de l'ISF). Pour pouvoir être pris en compte, votre don doit être fait au plus tard le jour de votre déclaration de revenus si votre patrimoine est inférieur à 2,57 M€, le jour de votre déclaration ISF si votre patrimoine est supérieur à 2,57 M€.

Par exemple : montant du chèque 3000 €, réduction d'impôt 2 250 €, coût réel pour vous 750 €

Particulier assujetti à l'Impôt sur le Revenu :

Votre don est déductible à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Par exemple : montant du chèque 1 000 €, réduction d'impôt 660 €, coût réel pour vous 340 €

Entreprise assujettie à l'Impôt sur les Sociétés :

Votre don est déductible à hauteur de 60 % de votre Impôt sur les Sociétés dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires.

Par exemple : montant du chèque 10 000 €, réduction d'impôt 6 000 €, coût réel pour l'entreprise 4 000 €

Quel que soit votre
soutien, adressez-le à :

**Fondation Stanislas
Pour l'Éducation**
22 rue Notre-Dame
des Champs,
75006 Paris